

PROCES VERBAL SEANCE DU 29 OCTOBRE 2024

REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTEL-DE-GELAT

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-neuf Octobre à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Claude BOURDUGE, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 octobre 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Présents : 8

Votants : 10

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

BOURDUGE Claude	MEUNIER Georges
CHASSAGNE Gilles	RASTOIX Bernard
FAREJEAUX Robert	SABY Françoise
MAY Valérie	SAPPIN Alexis

Absent : CLUZEL Jean-François ayant donné pouvoir à BOURDUGE Claude, REVARDEAU Pascale ayant donné pouvoir à CHASSAGNE Gilles, CHARDON du RANQUET Louis.

Madame MAY Valérie a été élue secrétaire.

Délibération : Accord pour effectuer le bornage de deux lots sur la parcelle AE 345 et fixer le prix de vente au mètre carré.

Le Conseil Municipal souhaite mettre en vente du terrain à bâtir sur la parcelle AE 345, située derrière le stade de foot.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de faire borner deux lots dans la parcelle AE 345, il demande de fixer le prix de vente au mètre carré et demande l'accord pour la vente de ces deux parcelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Autorise** Monsieur Le Maire à mandater un géomètre afin de faire borner deux lots dans la parcelle AE 345 au frais de La Commune.

- **Fixe** le prix de vente à 5€/m²

Délibération : Tarifs salle des fêtes et associations

Considérant la délibération en date du 2 décembre 2016 concernant les tarifs applicables à la location de la salle des fêtes et de la salle des associations,

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- FIXE le tarif de la location de la salle des fêtes et de la salle des associations comme suit à compter du 1^{er} février 2025 :

	Salle des fêtes
Particuliers de la commune	150 €
Etudiants de la commune	100€
Associations	80 €
Particuliers extérieurs à la commune	200 €
Salle des associations	30€ Gratuit pour les étudiants

Un chèque de caution de 150 € sera demandé à chaque location.

Ces salles seront gratuites pour toute location à but non lucratif.

- AUTORISE Le Maire à signer les conventions de location de ces salles.

Délibération : Horaires éclairage public à partir du 1 janvier 2025

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de lutter contre la pollution lumineuse, les émissions de gaz à effet de serre et de réduire la consommation d'énergie. A certaines heures l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide que les conditions d'éclairement nocturne sur le périmètre de la commune du Montel de Gelat sont modifiées à compter 1^{er} janvier 2025 dans les conditions définies ci-après.
- Décide que sur la commune du Montel de Gelat, l'éclairage public sera éteint de 23h00 à 6h00 tous les jours sauf en juin, juillet et août où il ne sera pas allumé, cette mesure est permanente.

Délibération : Approbation des dénominations des voies dans le cadre de l'adressage de la Commune.

Par délibérations du 30 septembre 2011 et du 1^{er} octobre 2021, le Conseil Municipal a validé le principe de procéder à la dénomination et à la numérotation des voies de la Commune et a autorisé l'engagement des démarches préalables et à leur mise en oeuvre.

Monsieur Le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la Commune.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, après avoir pris connaissance des plans et des dénominations des voies,

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide les noms attribués à l'ensemble des voies communales et des lieux-dits.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- Adopte les dénominations suivantes :

Secteur / lieu-dit	Dénomination de voie
Le Bourg	Allée Bellevue
Le Bourg	Grand'Rue
Le Bourg	Impasse Bellevue
Le Bourg	Place de l'Eglise
Le Bourg	Place du Foirail
Le Bourg	Rue de Chancelade
Le Bourg	Rue de La Grand'Croix
Le Bourg	Rue de La Halle
Le Bourg	Rue de La Mairie
Le Bourg	Rue de La Vendée
Le Bourg	Rue de l'Ancien Lavoir
Le Bourg	Rue de L'Etang Neuf
Le Bourg	Rue des Ecoles
Le Bourg	Rue des Jardins
Le Bourg	Rue du Couvent
Le Bourg	Rue du Foirail
Le Bourg	Rue du Pavillon
Le Bourg	Rue du Presbytère
Le Bourg	Rue Les Ouches
Le Bourg	Rue Notre Dame de La Paix
Le Bourg	Rue Sous Le Château
Le Bourg	Rues Basses
Crosacoigne	Pas de dénomination de rue, seulement numérotation des habitations
Longueville	Pas de dénomination de rue, seulement numérotation des habitations
Malganne	Pas de dénomination de rue, seulement numérotation des habitations
Les Sagnes	Pas de dénomination de rue, seulement numérotation des habitations
Les Raynauds	Pas de dénomination de rue, seulement numérotation des habitations
Les Radelades	Pas de dénomination de rue, seulement numérotation des habitations
Les Jouberts	Pas de dénomination de rue, seulement numérotation des habitations
Les Pinachoux	Pas de dénomination de rue, seulement numérotation des habitations
Le Vivier	Pas de dénomination de rue, seulement numérotation des habitations
L'Arbre des Glands	Pas de dénomination de rue, seulement numérotation des habitations
La Croix Petite	Pas de dénomination de rue, seulement numérotation des habitations
Bonnabaud	Pas de dénomination de rue, seulement numérotation des habitations
La Johannade	Pas de dénomination de rue, seulement numérotation des habitations
La Garenne	Pas de dénomination de rue, seulement numérotation des habitations
Fournol	Pas de dénomination de rue, seulement numérotation des habitations

Les Gardes	Pas de dénomination de rue, seulement numérotation des habitations
Le Malcheptel	Pas de dénomination de rue, seulement numérotation des habitations
Les Boucliers	Pas de dénomination de rue, seulement numérotation des habitations
Les Bourrands	Pas de dénomination de rue, seulement numérotation des habitations
Les Chaux	Pas de dénomination de rue, seulement numérotation des habitations
Les courrioux	Pas de dénomination de rue, seulement numérotation des habitations
Etang Neuf	Pas de dénomination de rue, seulement numérotation des habitations
Les Juillards	Pas de dénomination de rue, seulement numérotation des habitations
Les Besses	Pas de dénomination de rue, seulement numérotation des habitations
La Ribière	Pas de dénomination de rue, seulement numérotation des habitations
Les Breux	Pas de dénomination de rue, seulement numérotation des habitations
Le Trait	Pas de dénomination de rue, seulement numérotation des habitations
Chancelade	Pas de dénomination de rue, seulement numérotation des habitations
Fréteix	Rue de Charensat
Fréteix	Rue de La Chapelle
Fréteix	Rue de La Fontaine
Fréteix	rue de La Courtade

Délibération : SIAEP du Sioulet - Rapport sur le prix et la qualité de l'eau année 2023

Vu la présentation du rapport sur la qualité de l'eau du SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable) du Sioulet faite à l'assemblée par Monsieur Le Maire, représentants de la commune au sein du Conseil syndical ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **Prend** acte dudit rapport ;
- **Charge** Monsieur le Maire de l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

Voirie, itinéraire PL, aire de retournement, zone 30 Km/h

Aire de retournement pour les camions sous l'église, les camions auront interdiction de tourner au carrefour du Pavillon, Zone 30Km/h centre bourg, commande des panneaux en cours.
Demande d'une subvention amendes de police pour acheter des miroirs routiers pour Fréteix.

Recensement de la population du 16 janvier au 15 février 2025

Agent recenseur : Emmanuel DIGONNET

Prestataire dératisation : changement de prestataire.

Remplacement enseigne Auberge : 1 020€ TTC pour l'enseigne « BAR ».

Bulletin municipal : C'est la commission communication qui s'occupera du bulletin cette année.

Colis des aînés : Commande de colis tout prêts cette année.

Sapins de Noël : 19 petits sapins, 1 grand au Foirail, 2 moyens à l'Eglise et à la Mairie.

Questions diverses :

- Vrac en Combraille : Présence les lundis après-midi en semaine impaire.
- Commande d'arbres fruitiers : 2 cerisiers, 2 poiriers, 6 framboisiers, 1 châtaignier et 2 pruniers.
- Achat d'un Karcher thermique.
- Demande de devis pour achat d'une sono.

Fin de la séance à 20h30